



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Editorial

Nous nous trouvons dans la période estivale et chacun d'entre nous va prendre un repos bien mérité. Cependant, nous tenions à donner certains éclaircissements sur plusieurs points ayant fait l'objet, ces derniers temps, de discussions passionnées notamment sur les réseaux sociaux.

Le gouvernement a voté un décret publié au Bulletin Officiel le 29 juin 2017 donnant la possibilité aux communes de mettre en place la semaine des 4 jours dans les établissements scolaires en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et l'Education Nationale.

A la rentrée 2013, la municipalité avait décidé de mettre en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ou TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour permettre à nos enfants d'avoir accès à différentes activités ludiques et culturelles menées par des intervenants qualifiés et ce sans faire appel à la participation financière des parents. Pour l'année scolaire 2017/2018, la majorité des contrats ont déjà été signés pour assurer ces activités, une situation de non-retour.

En début d'année, bien avant la proposition du retour à la semaine des 4 jours et la sortie du décret, les enseignants ont donné leur accord pour la reconduction des horaires en place et, lors des réunions de la commission éducative, aucune objection n'a été émise par les membres de ladite commission sur la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2017/2018. Seules quelques interventions de parents ont fait l'objet de requêtes lors des derniers conseils d'école de juin.

C'est dans ce contexte que nous avons pris la décision de mettre en place ce nouveau dispositif à la rentrée scolaire 2018, et d'organiser des rencontres, avec les enseignants, les parents d'élèves issus des nouvelles élections des représentants et les élus concernés afin que celle-ci ne se passe pas dans la précipitation.

Nous espérons que tout le dispositif qui sera mis en place par nos élus nationaux sera définitif et ne nous obligera pas à revoir notre copie à chaque rentrée.

Depuis plusieurs mois, pour faire suite aux actes violents perpétrés sur le territoire national et pour se protéger contre ces actes barbares, le gouvernement a mis en place des mesures contraignant les collectivités à s'adapter à une réglementation difficile à mettre en place pour des communes comme la nôtre. Chaque manifestation fait l'objet d'un plan de sécurité soumis aux services de la sous-préfecture qui donnent ou non l'autorisation de faire.

L'abandon de la brocante ne s'est pas fait de gaieté de cœur par les organisateurs. Devant le peu de retour sur le temps, de moyens techniques et humains mais aussi d'obligations faites aux exposants de ne pas accéder avec leurs véhicules à leur emplacement, nous avons décidé d'annuler cette année la manifestation et de revoir pour l'an prochain la procédure. Une proposition de rechange avait été soumise sur un déplacement sur la place de Nice et le stade des écoles mais celui-ci en réflexion ne nous permettait pas de mettre en œuvre ce recours.

Le défilé de la fête foraine de Recquignies s'est vu, pour les mêmes raisons, exprimé dans sa plus simple formule sans retirer de sa qualité. Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir paradé sur le circuit habituel obligeant les spectateurs à se déplacer sur la place pour profiter de la totalité des spectacles à la satisfaction des forains et des associations participatives.

Bonnes vacances à tous.

Votre Maire, Ghislain Rosier

Recrudescence des incivilités sur notre commune !



Des dépôts sauvages de déchets et encombrants sont régulièrement découverts sur le territoire de la commune. **Nous souhaitons informer les auteurs de ces incivilités que ces actes font systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte à la police et qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros.** Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du Code Pénal classe en « *contravention de la 5^{ème} classe (jusqu'à 1 500€) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit* ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit.

L'article R644-2 du Code Pénal prévoit que « *le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit* ».

Rappelons qu'au-delà de l'atteinte portée à l'environnement par le risque de pollution, ces dépôts sauvages représentent un coût supplémentaire pour la collectivité qui doit organiser l'enlèvement des déchets et le nettoyage des sites concernés. Il est rappelé que les déchetteries du territoire sont mises à disposition des administrés pour éviter ces pratiques interdites.

Veillez laisser les différentes aires de jeux propres après utilisation en déposant papiers, canettes, bouteilles en plastique, emballages dans les poubelles. **De même les voiries (trottoirs, bas-côté et fossés) ne sont pas des poubelles.**



L'obtention du badge « Déchetteries » peut se faire en ligne !

L'accès aux déchetteries de l'Agglomération se faisant par badge, il faut se rendre à son siège, place du Pavillon à Maubeuge, muni d'un justificatif de domicile récent et de la carte grise du véhicule souhaitant l'accès pour obtenir le macaron. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, il est désormais possible de faire directement la demande en ligne via un formulaire prévu à cet effet (<http://www.agglo-maubeugevaldesambre.fr>, rubrique « Déchetteries »). Le badge vous sera alors transmis par voie postale dans un délai d'environ une semaine.

Attention, le nombre de badge est limité à deux par foyer.



LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date de parution

Vendredi 29 septembre 2017

Date de dépôt limite des articles

Mercredi 13 septembre 2017

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction..

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

contact@mairie-recquignies.fr

www.mairie-recquignies.fr

Cérémonies



Depuis le dernier bulletin, trois cérémonies se sont déroulées en présence de M. le Maire, des élus, de l'Harmonie et d'associations locales : le lundi 08 mai pour le 72^{ème} anniversaire de la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale en Europe, le samedi 17 juin 2017 pour le 77^{ème} anniversaire de l'appel du Général de Gaulle (et non le 18 juin pour des raisons électorales) et le vendredi 14 juillet 2017 pour la Fête Nationale. Après les discours et les dépôts de gerbe aux monuments aux morts, tous se sont retrouvés autour du verre de l'Amitié. **On regrette une fois de plus, pour chacune de ces cérémonies, le manque de participation de la population et des enfants concernant ce devoir de mémoire.**

Baptême de l'air

Afin de marquer la fin de leur enseignement à l'école primaire, 22 élèves des écoles du Centre et Jean Vilar se sont rendus à l'aérodrome de la Salmagne le jeudi 15 juin 2017 pour y effectuer leur baptême de l'air. Par petit groupe, ils ont pu survoler les environs de notre commune et du territoire de Sambre Avesnois. La semaine suivante, chacun a reçu un certificat attestant de leur premier vol d'initiation sur avion ainsi qu'une photo souvenir grand format, réalisée par la commission Informations.



Pharmacie de garde

Connectez-vous au site Internet <http://www.servigardes.fr> ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence. Pour Recquignies, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50). **A noter que la pharmacie Dalkowski sera de garde du samedi 12 août 14h00 au mardi 15 août 2017 12h30, du mardi 05 septembre 12h30 au samedi 09 septembre 2017 12h00, et du samedi 30 septembre 14h00 au mardi 03 octobre 2017 12h30.**

Communiqué du Café Le Nice

A partir du 1^{er} septembre 2017, le Café Le Nice (Bar, Tabac, Presse, PMU, Loto) adopte de nouveaux horaires : les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 07h00 à 20h00, le dimanche et les jours fériés de 08h30 à 14h00. Il sera fermé le mercredi toute la journée.



Samedi 07 octobre 2017, le Café Le Nice organise une journée de crosse au but dans la cour du Café de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Cette journée est ouverte à tous, même aux plus jeunes. Enfin, **un concours de belote sera organisé dans le courant du mois d'octobre** mais la date n'a pas encore été définie. Pour les intéressés, se renseigner au Café ou au 03.61.21.93.38.



Nous tenions à vous signaler que nous n'avons pas pu organiser les Moules/Frites de la ducasse de Recquignies et que nous avons prévenu la Mairie suffisamment tôt pour que celle-ci trouve un autre organisateur. Nous sommes heureux que la tradition ait pu perdurer et nous espérons que vous avez passé une bonne ducasse !

HÔTEL DE VILLE

MÉDIATHÈQUE

AGENCE POSTALE

HALTE GARDERIE

Du lundi au jeudi

09h00 à 11h45
et de 13h45 à 16h45
(17h30 le mercredi)

Vendredi

09h00 à 11h45

Samedi

10h00 à 12h00

Place de la République

Lundi et Mardi

14h00 à 17h30

Jeudi et Vendredi

14h00 à 18h00

Mercredi et Samedi

10h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30

Place de Nice

Lundi et Mardi

14h00 à 17h00

Mercredi

10h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Jeudi et Vendredi

14h00 à 17h00

Médiathèque medi@nice

Lundi

08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h00

Mercredi et Vendredi

08h15 à 12h15

Halte Garderie « Les P'tits Loups », Association « Promotion de la santé »

Médiathèque medi@nice

Divagation des chiens/chats et la loi

Depuis quelques temps, nous sommes confrontés à une recrudescence d'animaux domestiques (chiens et chats) laissés en liberté sur le domaine public et livrés à eux-mêmes, avec tous les risques que cela peut engendrer. Les chiens et chats échappent d'eux-mêmes assez volontiers à la surveillance de leur maître pour aller se livrer en toute liberté à des pratiques naturelles qui leurs sont agréables. Pour la population, par contre, il s'agit de nuisances en tous genres : peurs pour les enfants ou les personnes âgées, déjections, risques d'accidents, aboiements, etc.

La loi s'efforce de limiter la divagation des animaux pour des raisons de sécurité des personnes et des biens. Une raison de plus pour que les maîtres prennent leurs dispositions !

CODE RURAL - EXTRAIT CONCERNANT LA DIVAGATION

Article L211-19-1 du code rural

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Article L211-23 du code rural

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Rappel sur les vagues de chaleur

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée. L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications : la chaleur fatigue toujours, elle peut entraîner des accidents graves et même mortels (déshydratation, coup de chaleur, etc.), les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie.

Depuis les fortes chaleurs de l'été 2003, les pouvoirs publics ont instauré la mise en place, chaque année, du 1^{er} juin au 31 août, du plan canicule. Si vous connaissez une personne âgée ou handicapée, fragilisée, seule ou isolée, signalez les coordonnées de cette personne en contactant le C.C.A.S. de la commune au 03.27.53.02.50 afin de prévenir toutes difficultés. La plate-forme téléphonique Canicule Info Service vous informe également au 0.800.06.66.66 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 08h00 à 20h00, du 08 juin au 31 août.

En cas de canicule, protégez votre habitation avant et pendant la vague de chaleur (isolation thermique des murs, volets extérieurs et stores utilisables, ventilateurs et climatiseurs en état, pains de glace et sacs de glaçons à proximité, etc.) et protégez-vous (ports d'habits amples, légers et clairs, utilisation de ventilateurs et de brumisateurs, prise répétée de douches fraîches, repos pendant les heures les plus chaudes, hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, activité physique limitée, etc.).

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaine permanence

04 septembre et 02 octobre 2017 de
14h00 à 15h30 à la salle du
Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Remplaçant de Mme Charlet
non connu à ce jour

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la
Médiathèque medi@nice

*Veillez prendre un rendez-vous
préalable auprès de l'U.T.P.A.S.
de Maubeuge au 03.59.73.14.00.*

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00
en Mairie de Fourmies

*Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos,
contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou
par mail à aurelieperot59@gmail.com*

L'Agglo a besoin de votre avis sur le PLUi



L'Agglo élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et vous donne les moyens de vous exprimer. Outil d'urbanisme, le PLUi agit directement sur votre vie quotidienne : production de logements, développement économique, activité agricole, protection de l'environnement et des paysages, gestion des transports, construction d'équipements, etc.

Parce qu'elle a besoin de votre expertise pour nourrir sa réflexion, l'Agglo a inauguré en juin une large consultation, ouverte à tous. Parmi les nombreux moyens mis à votre disposition, l'Agglo innove en vous proposant une carte collaborative : à vous de jouer et de partager votre vision du territoire ! Rendez-vous sur le site <http://maubeugevaldesambre.carticepe.com>.

Pour cela, c'est très simple : créez un compte sur le site, faites-nous part de vos idées en glissant un pictogramme sur la carte (possibilité d'ajouter jusqu'à trois photos pour illustrer le propos), commentez et votez pour les contributions des autres utilisateurs, partager votre contribution sur les réseaux sociaux.

L'ensemble de vos contributions sera analysé et nourrira le dialogue entre les élus et les citoyens. L'objectif de l'Agglo est de formaliser son projet de PLUi pour mi-2018. Nous avons un an pour créer ensemble les conditions de notre avenir.

Déménagement de la STIBUS



Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons pris possession de nos nouveaux locaux, place de la Gare. Déménager est l'occasion de trier, faire du vide et repenser son organisation à la fois au niveau de chaque collaborateur mais aussi à l'échelle de l'entreprise. Le regroupement de nos équipes va nous permettre d'accroître encore notre qualité de service et de vous réserver un meilleur accueil. Dans sa volonté de répondre toujours mieux aux attentes de ses usagers, STIBUS, acteur entièrement dédié aux transports en commun, s'installe dans ses nouveaux locaux et vous permet de bénéficier plus facilement de l'intermodalité.

Depuis le lundi 10 juillet 2017, l'ensemble de l'équipe commerciale de STIBUS vous accueille Place de la Gare à Maubeuge (à côté de l'entrée de la gare SNCF). Celle-ci sera ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Besoins d'informations ? Contacter nous par mail à contact@stibus.fr ou au numéro vert 0.800.00.49.45 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Ce déménagement permet à notre agence d'améliorer son espace d'accueil, et de renforcer sa proximité géographique avec ses principaux partenaires et clients. Nos nouveaux locaux, plus modernes et plus grands avec un accès PMR nous permettent de nous projeter. Déménager, un investissement d'avenir.



Rappel concernant les nuisances sonores et olfactives

Pour les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles d'être source de gêne, ils doivent être limités aux jours et horaires préconisés par le Conseil National du Bruit, à savoir les jours ouvrables de 08h30 à 19h00, le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental du Nord et des articles 10 et 103A du règlement sanitaire départemental du Pas-de-Calais. **Le brûlage à l'air libre est interdit toute l'année** dans les périmètres des plans de protection de l'atmosphère (PPA) arrêtés par les préfets. Compte tenu de l'état de la qualité régionale de l'air, le PPA du Nord - Pas-de-Calais couvre toute la région. En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (art. 131-13 du nouveau code pénal).

DÉCHETTERIES

Jeumont : Rue Notre-Dame de Lourdes (près du cimetière).

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45 (horaires d'été jusqu'au 31 octobre 2017).

A partir du 1^{er} novembre 2017, les horaires d'hiver seront appliqués.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

1 place du Pavillon, 59603 Maubeuge Cedex

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants le 29 novembre 2017.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Révision des listes électorales pour l'année 2018



Les inscriptions se dérouleront du jeudi 1^{er} septembre 2017 au samedi 31 décembre 2017 inclus aux horaires d'ouverture de la Mairie (du lundi au jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h45, le vendredi de 09h00 à 11h45 et le samedi de 10h00 à 12h00).

Elles concernent les personnes ayant changé de commune de résidence, d'adresse dans la commune et les jeunes qui ont dépassé ou atteindront l'âge de 18 ans au plus tard le 28 février 2018. Il convient de compléter le Cerfa n°12669*01 disponible sur Internet ou en Mairie et de fournir les documents suivants :

Pour une inscription

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an)
- Un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois)
- Pour les personnes venant d'obtenir la nationalité française : documents cités ci-dessus + décret de naturalisation

Pour un changement d'adresse à l'intérieur de la commune

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois)

Pour une erreur ou une modification d'état civil

- Une pièce d'identité ou un acte de naissance ou de mariage

Travaux réalisés dans la commune

Début des travaux de réfection de la rue Armand Beugnies, pose de nouvelles gouttières aux vestiaires et réfection du terrain de football au stade des écoles, poursuite de l'aménagement du terrain de la Feutrerie, nettoyage des structures dans les différentes aires de jeux, finition du nouveau local du C.C.A.S. dans la Mairie, petits travaux divers dans les écoles, poursuite de la pose des nouveaux panneaux de signalétique, etc.



Baignade interdite !

Avec les beaux jours qui sont de retour, la tentation de se baigner dans les rivières, étangs, plans d'eau, etc. situés sur le territoire de la commune est grande. **Cependant, n'oubliez pas que la baignade est interdite**, car le risque d'accident est bien présent. **La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.** Comme chaque été, Voies Navigables de France nous met en garde : la baignade est interdite dans tous les canaux. Et pour ceux qui n'arrivent pas à retenir leur envie de se jeter à l'eau, voici des raisons qui devraient les décourager. En effet, le baigneur peut être confronté à plusieurs dangers : être victime d'hydrocution, être emporté par le courant lors de l'ouverture des portes des écluses ou des barrages, rencontrer des difficultés pour remonter sur la berge, être heurté par un bateau, encourir de graves ennuis de santé dus à la présence de bactéries dans l'eau. **Tout baigneur interpellé est passible d'un procès-verbal et d'une amende fixée par le juge administratif (décret du 06 février 1932).**



**BAIGNADE
INTERDITE**

Elections Législatives - Canton de Fourmies - 3^{ème} circonscription

Résultats du scrutin du 11 juin 2017 / Ville de Recquignies

	BV01		BV02		TOTAL	
Nombre d'électeurs inscrits	1118		589		1707	
Nombre de votants	404	36.14%	177	30.05%	581	34.04%
Nombre de blancs	6	1.49%	3	1.69%	9	1.55%
Nombre de nuls	1	0.25%	0	0.00%	1	0.17%
Nombre de suffrages exprimés	397	98.27%	174	98.31%	571	98.28%

Aurélien Motte	54	13.60%	27	15.52%	81	14.19%
Marie-Claude Rondeaux	11	2.77%	3	1.72%	14	2.45%
Christophe Di Pompeo	85	21.41%	37	21.26%	122	21.37%
Nassima Aklil	3	0.76%	1	0.57%	4	0.70%
Sylvie Goddyn	133	33.50%	59	33.91%	192	33.63%
Marc Dehondt	11	2.77%	0	0.00%	11	1.93%
Alain Poyart	37	9.32%	9	5.17%	46	8.06%
Batoche Mahious	2	0.50%	2	1.15%	4	0.70%
Franck Lesueur-Bonte	6	1.51%	2	1.15%	8	1.40%
Remi Pauvros	31	7.81%	25	14.37%	56	9.81%
Patrick Viltart	17	4.28%	8	4.60%	25	4.38%
Florence Hudelist	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
Corrine Laire	7	1.76%	1	0.57%	8	1.40%

Elections Législatives - Canton de Fourmies - 3^{ème} circonscription

Résultats du scrutin du 18 juin 2017 / Ville de Recquignies

	BV01		BV02		TOTAL	
Nombre d'électeurs inscrits	1118		589		1707	
Nombre de votants	356	31.84%	171	29.03%	527	30.87%
Nombre de blancs	26	7.30%	9	5.26%	35	6.64%
Nombre de nuls	2	2.25%	0	0.00%	8	1.52%
Nombre de suffrages exprimés	322	90.45%	162	94.74%	484	91.84%

Christophe Di Pompeo	139	43.17%	74	45.68%	213	44.01%
Sylvie Goddyn	183	56.83%	88	54.32%	271	55.99%



Les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017, suite à la parution du décret portant convocation des collèges électoraux au Journal officiel du 04 juin 2017. Pour la première fois sous la cinquième république, les élections présidentielles, législatives et sénatoriales ont lieu la même année.

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. En septembre 2014, 178 sièges avaient été renouvelés. Cette année, les 170 sièges restant le seront.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs. Plus précisément, dans chaque département, il s'agit d'un collège électoral composé à 95% de délégués des conseils municipaux. Les 5% restants étant constitués de députés, sénateurs, conseillers départementaux et régionaux.

Ces délégués et leurs suppléants ont été désignés par les conseils municipaux le vendredi 30 juin 2017. Pour notre commune, les délégués sont Daniel Philippe, Linda Wallez, Ghislain Rosier, Sylvie Mutte et Christian Randa. Quant aux délégués suppléants, il s'agit de Gérard Maugars, Aurore Demesure et Denis Drousie.



Attention aux vols dans les cimetières

Nous tenions à mettre en garde la population qui fréquente les cimetières de notre commune car nous constatons une recrudescence des vols dans les voitures stationnées sur les parkings. Vous vous rendez au cimetière pour vous recueillir sur la tombe de vos parents défunts, l'esprit ailleurs, les bras chargés de bouquets de fleurs, vous oubliez de fermer votre voiture stationnée sur le parking et votre sac à main ou vos effets personnels sur le siège de votre véhicule. À votre retour, vous retrouvez votre véhicule vitres fracturées et vos effets personnels ont disparu.

Soyez acteur de votre propre sécurité, soyez vigilants pour ne pas tenter les voleurs : ne laissez pas votre véhicule avec le moteur en marche ou les clés sur le contact, verrouiller les portes et fermer complètement les vitres, ne laissez pas de sac à main ou d'objet de valeur, sur le tableau de bord, sur ou sous le siège, dans le coffre ou dans la boîte à gants.

Circuler sans vignette en zone de circulation restreinte est maintenant verbalisé !

Le certificat qualité de l'air est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution. Les automobilistes qui n'auront pas la vignette Crit'Air sont passibles d'une amende de 68€ depuis le 01 juillet 2017. C'est ce qu'indique notamment un décret publié au Journal officiel du 7 mai 2017.

La préfecture du Nord invite fortement les usagers de la route à commander leur(s) certificat(s) qualité de l'air « Crit'Air » moyennant 4.18€ (comprenant la redevance de 3.70€ auxquels s'ajoutent les frais d'acheminement). Le délai de délivrance du certificat est d'environ deux à trois semaines. Les demandes de certificats qualité de l'air se font par voie électronique ou par voie postale :

- **Formulaire à compléter en ligne** à l'adresse <https://www.certificat-air.gouv.fr/demande> avec paiement sécurisé par carte bleue.
- **Formulaire CERFA à compléter et à retourner à l'adresse** « Service de délivrance des Certificats Qualité de l'Air - BP 50637 - 59506 Douai Cedex », accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Imprimerie Nationale SA ».

Ce qui a changé au 1^{er} juillet

Allocations d'assurance chômage : l'allocation minimale, la partie fixe de l'allocation de l'aide au retour à l'emploi (A.R.E.) et l'allocation minimale pour les allocataires effectuant une formation sont revalorisées de 0.65%.

Tarifs des médecins spécialistes : suite à la convention médicale de 2016, la prise en charge par un médecin spécialiste d'un patient adressé par son médecin traitant passe de 28€ à 30€. En parallèle, la consultation des psychiatres, neuropsychiatres et neurologues passe de 37€ à 39€.

Diagnostics électricité et gaz pour les locations : en cas de location de biens immobiliers datant d'avant 1975, les propriétaires vont devoir fournir à leur locataire des diagnostics concernant à la fois l'état de l'installation électrique et de l'installation de gaz.

Conformité des plaques d'immatriculation des deux roues : les véhicules à moteur à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur non carrossés devront être équipés de plaques d'immatriculation uniformes.

Pour rappel, le port du casque à vélo pour les enfants de moins de 12 ans est devenu obligatoire depuis le 22 mars 2017.

Ce qui n'a pas changé au 1^{er} juillet 2017

Alors qu'ont circulé dernièrement un certain nombre d'informations erronées sur de prétendues nouveautés en matière de règles du code de la route au 01 juillet 2017, la Sécurité routière rappelle que la seule évolution à cette date concerne la taille réglementaire des plaques d'immatriculation des 2 ou 3 roues et des quadricycles à moteur.

Par ailleurs, la Sécurité routière précise notamment que le fait de téléphoner au volant est sanctionné par la perte de 3 points et 135€ d'amende depuis janvier 2012 et que la baisse de l'alcoolémie légale pour les conducteurs novices est en place depuis le 01 juillet 2015.

Et si aucun article du code de la route ne mentionne explicitement d'interdiction d'écouter de la musique, de manger un sandwich ou de chercher quelque chose dans la boîte à gants du véhicule, les forces de l'ordre peuvent néanmoins sanctionner tout comportement dangereux. En effet, selon l'article R412-6 du code de la route, tout conducteur « doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent. »

Rançongiciel : quelques recommandations de sécurité

Alors que se propage, depuis le 27 juin 2017, un programme informatique malveillant de type rançongiciel (*un rançongiciel, ransomware en anglais, est un type de programme informatique malveillant ayant pour objectif de vous faire payer une rançon en vous bloquant l'accès à vos fichiers*), l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (A.N.S.I.I.) fait un certain nombre de recommandations.

Il est notamment conseillé aux utilisateurs d'effectuer des sauvegardes fréquentes de ses données sur des supports externes, de ne pas ouvrir les pièces jointes des messages électroniques suspects (fautes d'orthographe, pièces jointes au nom trop succinct ou trop générique, etc.), de se méfier de courriel de type « hameçonnage ciblé » qui personnalise le contenu par rapport à l'environnement de l'utilisateur afin de tromper sa vigilance, de ne pas suivre les liens des messages électroniques suspects (et de vérifier la cohérence entre l'adresse affichée dans le contenu et le lien effectif), de ne pas réactiver des fonctionnalités désactivées dans la configuration des logiciels (même si le fichier ouvert y incite par un message particulier).

En cas d'incident, pensez à déconnecter immédiatement votre ordinateur d'Internet, ne payez pas la rançon (le paiement ne garantit en rien le déchiffrement de vos données et peut compromettre le moyen de paiement utilisé), effectuer une restauration de votre ordinateur (formatage du disque dur, réinstallation du système, restauration des sauvegardes).



La prise en charge des frais de transport

En cas de prise en charge de votre transport, votre médecin prescrit le mode de transport le plus adapté à votre état de santé.

- **Vous devez être allongé ou demi-assis**, ou surveillé, sous oxygène, brancardé, porté ou transporté dans des conditions spécifiques limitant la diffusion des germes, vous vous déplacez en ambulance.
- **Vous avez besoin d'une aide pour vous déplacer**, vous risquez des effets secondaires pendant le transport ou votre état de santé nécessite le respect rigoureux des règles d'hygiène, vous vous déplacez en Véhicule Sanitaire léger ou taxi conventionné.
- **Vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche**, vous utilisez votre véhicule personnel ou les transports en commun (tramway, bus, train).

Vos frais de transport et de parking peuvent être remboursés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut si votre prescription médicale indique que vous devez être hospitalisé(e), vous devez effectuer des soins liés à votre Affection Longue Durée et vous présentez des déficiences ou incapacités particulières, vous devez effectuer des soins en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Quelles sont les démarches à suivre ? Adressez à la CPAM du Hainaut votre prescription médicale de transport, vos justificatifs de dépenses (tickets de péage, tickets de bus, tickets de parking, etc.), votre formulaire, téléchargeable sur le site <https://www.ameli.fr>, « demande de remboursement de transport pour motif médical en véhicule personnel et/ou en transport en commun ».

Besoin d'un timbre fiscal, achetez le en ligne !

Pour votre passeport, votre carte nationale d'identité et dans quelques jours pour votre permis bateau, achetez votre timbre fiscal en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> comme l'ont déjà fait plus de deux millions de personnes ! Simple et rapide, l'achat du timbre en ligne est recommandé par plus de 98% des usagers interrogés.

Depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, en quelques clics et sans avoir à vous déplacer, vous achetez votre timbre fiscal électronique. À l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement votre timbre électronique par mail ou par SMS selon votre choix. Pas besoin d'imprimante, l'impression du timbre électronique n'est pas obligatoire.

Lors du dépôt de votre demande de passeport, de carte nationale d'identité ou de permis bateau, il vous suffira de présenter, directement à partir de votre smartphone ou tablette, le numéro de votre timbre fiscal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail.

Annuaire des Assistantes Maternelles) Agréées

Les assistantes maternelles sont formées et agréées par le Département. Une évaluation médico-sociale est réalisée auprès de chaque assistante maternelle candidate à l'agrément.

L'agrément n'est délivré que si les résultats de l'évaluation sont favorables. Cet agrément, obligatoire, constitue pour vous et votre enfant une réelle sécurité. Chaque assistante maternelle agréée est suivie par le service PMI et le service social, elle bénéficie d'une formation obligatoire.

Le listing pour la commune de Recquignies a été réactualisé le 19 juin 2017 et est en provenance de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de l'Avesnois, Pôle PMI Santé, Secteur Avesnes (dont l'adresse est la suivante : 64, rue Léo Lagrange - CS 50107 - 59361 Avesnes-sur-Helpe Cedex). Vous pouvez le consulter sur le site de la Ville à l'adresse <https://www.mairie-recquignies.fr/annuaire/amas>

Partez en vacances en toute sérénité

L'Assurance Maladie vous guide dans vos démarches pour que l'été rime avec santé et tranquillité.

Téléchargez l'application « mon compte » sur votre smartphone : votre compte vous suit en vacances grâce à une application simple et pratique disponible directement depuis votre smartphone (Android et iPhone). Elle permet de vérifier vos remboursements, d'avoir le détail de vos paiements, de faire votre déclaration de perte de carte Vitale, de commander une carte européenne d'Assurance Maladie et même de géolocaliser les guichets automatiques de l'Assurance Maladie.

Vous partez en France, prenez votre carte Vitale : elle prouve que vous bénéficiez, tout comme vos ayants droit, d'une couverture santé. Elle contient des informations nécessaires à la prise en charge de vos soins et vous permet d'être remboursé plus rapidement. N'oubliez pas d'emmener également votre carte de mutuelle et vos ordonnances pour vos traitements. Sans ordonnance, le pharmacien ne pourra pas vous délivrer les médicaments.

Vous devez consulter un médecin sur votre lieu de séjour : entorses, piqûres, intoxications alimentaires ou déshydratation, vous n'êtes pas à l'abri d'un souci de santé en vacances. Vous pouvez trouver toutes les coordonnées des professionnels de santé près de votre lieu de vacances, savoir s'ils acceptent la carte Vitale, s'ils peuvent vous recevoir en fin de journée ou le week-end et connaître leurs tarifs. Rendez-vous sur <https://www.ameli.fr>.

Fin de saison au P.P.C.R.

Le 24 juin dernier, le P.P.C.R. organisait son tournoi annuel de fin d'année, 16 joueuses et joueurs se sont affrontés à la table. Le vainqueur, Mathieu Roger, a battu le président, Benoit De Silva, en finale.

L'assemblée générale annuelle a présenté un bilan financier positif, et côté sportif le club engagera quatre équipes la saison prochaine. La très bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs est que l'équipe 1 a fini première de sa poule et accède donc au niveau supérieur. C'est donc après sept ans d'absence dans cette division que le P.P.C.R. jouera en Régionale 4 cette année. Un barbecue convivial a clôturé cette journée bien remplie. Enfin, tous les membres du

P.P.C.R. vous souhaitent de bonnes vacances et espèrent vous compter parmi eux une prochaine saison. Toutes les activités et les résultats du club sont consultable sur le blog <http://ppcr.over-blog.com> et sur la page Facebook « Club Ppcr ».

Sportivement vôtre, le comité du P.P.C.R.

Une saison bien remplie pour le Judo Club de Recquignies

Une véritable école de vie, une discipline pour toute la famille. Idéal pour canaliser l'énergie des plus jeunes, le judo contribue au bon développement physique et psychologique de l'enfant dès l'âge de 4 ans. Respect, politesse, amitié, etc., le judo véhicule de nombreuses valeurs issues du code moral de la discipline, et permet à l'enfant de pratiquer un sport qui va au-delà de l'activité physique pure. En pratiquant le judo, votre enfant développera sa motricité, son équilibre et sa concentration, pour exploiter au mieux ses possibilités.

L'année fut bien remplie au Judo Club de Recquignies avec des nombreux podiums au district à Fourmies en poussins et de très belles performances de Kevin Balcaen (1^{er} au championnat des Hauts-de-France et sélectionné ensuite au championnat de France 1^{ère} division en plus de 100kg, même catégorie et même division que Teddy Riner) et de Gianni La Piccirella (2^{ème} au championnat du monde Master à Miami et 5^{ème} au championnat d'Europe en Croatie).

Pour tous renseignements (Judo ou renforcement musculaire Taïso), contactez Hervé Dumas au 06.70.39.10.54 ou au 03.27.68.99.89. A noter que les entraînements sont possibles à Recquignies, Colleret, Assevent et Cousolre.



Une saison riche en résultats pour le B.F.C.R.

La saison du B.F.C.R. a été riche en résultats dans les différentes disciplines. Tout d'abord en Boxe Française avec Fiby. Après avoir été vice-championne de Belgique lors de la saison 2015/2016, Fiby (13 ans) a décroché le titre de championne de l'Open mondial jeunes de Belgique 2017 dans sa catégorie (compétition qui a rassemblé des jeunes venus d'Europe et du monde). Au cours de la saison, elle a remporté 9 des 10 rencontres qu'elle a effectuée. Des rencontres amicales ont permis à des jeunes débutants de se familiariser avec les officiels et leurs décisions. Pour certains, ils ont même pu goûter à la victoire. Ils ont pris goût à la compétition et pourront, la saison prochaine, renouveler l'expérience.

Ensuite, en canne de combat avec Aelric qui s'est distingué dans la catégorie des moins de 12 ans en remportant la victoire, tout comme Gabriella dans celle des moins de 15 ans lors du championnat des Hauts-de-France. Quant à Loïc, il a terminé à la 3^{ème} place dans la catégorie des seniors pour sa première participation dans ce championnat. Gabriella ramène également à

la ville et au club le trophée de vice-championne de France 2017 qui s'est déroulé à Saint-Herblain (44). La première édition du challenge national jeune s'est déroulée à Joué-lès-Tours (37) en juin dernier et a vu Aelric remporter la première place dans la catégorie des moins de 12 ans. Lors de ce challenge, Loïc a encadré et coaché un groupe de jeunes et a obtenu, cette saison, son CQP AS Boxe Française option Canne de Combat et Bâton.

Enfin, une démonstration de Savate Forme vous a été faite lors du défilé « Tousalaru » du week-end des festivités de Recquignies. Cette discipline cardio complète convient à un grand nombre de personnes.

Nous vous donnons rendez-vous (jeunes et moins jeunes) en septembre à la reprise des entraînements les mardi et jeudi pour la (ou les) discipline(s) qui vous intéresse. Loisirs ou compétitions, vous trouverez le sport qui vous convient. N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook officielle « Bfcr Recquignies ».

Le président, Daniel Bacot



Reprise des activités de l'Harmonie

Ecole de Musique, inscription le samedi 16 septembre 2017 de 10h00 à 12h00. Reprise des cours le samedi 30 septembre 2017.

Danse de salon, reprise des cours le mercredi 06 septembre 2017 de 18h30 à 19h30 (Intermédiaire 2^{ème} année) et de 19h30 à 20h30 (Débutants) à la salle des fêtes.

Harmonie et Théâtre, reprise des répétitions le lundi 04 septembre 2017 respectivement à 19h00 et à 19h30.

Chorale, reprise des répétitions le mardi 05 septembre 2017 à 18h00.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Mme Danièle Chapon au 06.84.48.51.00.

Concours des Archers de l'Ecrevisse

Les Archers de l'Ecrevisse ont organisé un concours sur deux journées le premier week-end de juillet au bois de la Redoute. Il s'agissait d'un concours qualificatif 3D 24 cibles le samedi, et d'un concours qualificatif et championnat du Nord 3D 24 cibles le lendemain.

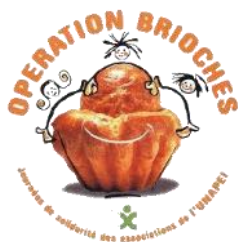
En raison des mauvaises conditions climatiques peu d'archers se sont déplacés le samedi. Ils étaient par contre près d'une cinquantaine le dimanche. En fin de journée, toutes et tous se sont retrouvés à la salle du Millénaire pour la remise des récompenses aux trois premiers de chaque catégorie.

Organisé par
L'APE
Paul Langevin

SAMEDI 28 OCTOBRE 2017

A partir de 19h

Salle des fêtes de Recquignies



Collecte départementale de l'A.P.E.I.

Nous avons le plaisir de vous informer que notre collecte départementale « Opération Brioches », se déroulera dans notre arrondissement les 09 et 10 septembre 2017. Cette action permet à notre association de faire connaître et reconnaître la personne déficiente intellectuelle, son droit à la dignité, sa place de citoyen à part entière, mais aussi nous apporte un soutien financier permettant de réaliser des projets non pris en compte ou partiellement, par les pouvoirs publics. Elle mobilise chaque année de nombreux bénévoles qui échangent environ 12 000 brioches contre un don.

Cette nouvelle campagne a un objectif clair et précis, c'est celui d'assurer le suivi et l'accompagnement des retraités d'E.S.A.T. (Établissement et Service d'Aide au Travail) et de ceux déjà accueillis en maison de retraite. L'entièreté des fonds de cette collecte sera dédiée à ce projet. En 20 ans, l'espérance de vie des personnes déficientes intellectuelles s'est accrue de 20 ans. Nous devons porter une attention toute particulière à leur bien-être, leur état de santé et leur épanouissement, prenant en compte leur avancée en âge.

Cette année, grâce à votre engagement bénévole à nos côtés dans « l'Opération Brioches » et à la générosité des habitants de l'arrondissement, les fonds recueillis permettront de procéder au recrutement d'un accompagnateur à temps plein qui aura pour mission de rendre visite et accompagner des personnes déficientes intellectuelles sortant d'E.S.A.T., isolées à leur domicile, et de proposer notre aide et notre soutien aux maisons de retraite accueillant des personnes déficientes intellectuelles.

Faire un don pour cette collecte, c'est soutenir une action locale, en faveur de la défense et la promotion des personnes en situation de handicap, de l'arrondissement. Alors cette année encore, en échangeant votre don contre une brioche qu'un de nos bénévoles vous proposera (ils doivent obligatoirement être munis d'une carte d'autorisation préfectorale, n'hésitez pas à la réclamer le jour de la collecte), vous aussi vous témoignerez votre soutien et votre amitié aux personnes déficientes intellectuelles. Par avance, recevez au nom de l'association, des personnes déficientes intellectuelles et de leurs familles, nos plus vifs remerciements pour votre soutien à nos côtés.

La responsable de la collecte, Martine Kozlevcar



Le Prix des Incorruptibles

Les 9 et 11 mai derniers, la médiathèque accueillait les enfants des quatre écoles de la commune pour le désormais traditionnel prix des incorruptibles. Comme chaque année, les élèves sont ainsi allés voter pour leur livre préféré.

Dans l'auditorium, urne, isoloir et bulletins de vote étaient mis à disposition des petits citoyens, qui ont accompli leur devoir comme des grands. Fin juin, les résultats nationaux ont été communiqués : « *Maman à l'école* » en maternelle, « *Entre chien et poule* » en CP, « *Deux drôles de bêtes dans la forêt* » en CE1, « *Le voleur de sandwiches* » en CE2/CM1 et « *Memo 657* » en CM2.

Concert de Nicolas Peyrac

Le samedi 14 octobre 2017, Nicolas Peyrac se produira à la salle des fêtes à 20h30. Son concert s'appelle « *Les Acoustiques Improvisées* » et ce n'est pas un hasard ! Nicolas Peyrac va à la rencontre du public, pour raconter et donner l'histoire de ses chansons. Et chanter ces titres cachés au fond d'albums, ces chansons qui font une vie.

Tarifs : 8€ en réservation, 10€ sur place. Pour les 4/12 ans, prix unique de 3€.

Pour tous renseignements et réservations, contactez la médiathèque par téléphone au 03.27.39.63.88 ou par mail à mediatheque-recquignies@orange.fr

Horaires de la Médiathèque pendant les congés d'été

En raison du départ de Quentin Simon de la Médiathèque, celle-ci sera fermée du lundi 07 août au samedi 26 août 2017 inclus.

Du lundi 10 juillet au samedi 05 août 2017 inclus et du lundi 28 août au samedi 02 septembre 2017, la Médiathèque sera ouverte aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermée le samedi

Quatrième édition de la nuit de sosies

A l'occasion de la fête de la Musique, la quatrième édition de la nuit des sosies a été organisée sur la Place de Nice le vendredi 23 juin 2017. David Bastien (sosie de Patrick Sébastien), Bettina (Tribute France Gall) et Fred Pocquet (sosie de Renaud) ont fait le show et mis l'ambiance pour les spectateurs venus en nombre pour l'occasion.



Pascal Matot en concert

Pour prolonger la fête de la musique, la médiathèque accueillait, le lendemain de la nuit des sosies, un auteur-compositeur-interprète maubeugeois en la personne de Pascal Matot. Durant près de deux heures, l'artiste a décliné ses compositions variées, tantôt à l'influence pop-rock, tantôt matinées de musique classique, pour un concert de qualité.



Exposition des travaux et des activités des N.A.P.

Une exposition des travaux et des activités réalisés dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) s'est déroulée du lundi 12 au vendredi 16 juin 2017 dans l'auditorium de la Médiathèque. Dans celle-ci, on pouvait y retrouver un ensemble de créations réalisées par les enfants de l'école maternelle Paul Langevin et leurs animatrices, Marilyn et Justine, regroupant des thèmes divers et variés tels que les saisons, Halloween, Noël, le cirque, etc.

Les enfants des écoles Jean Vilar et Place de Nice, avec la cité des géométries (Adrian et Lucie), ont créé un ensemble de petits univers qui par la

suite ont donné naissance à une réalisation tout de numérique, permettant ainsi de travailler leur imaginaire et de lui donner vie sous la forme d'un jeu vidéo. Ils ont également créé tout au long de l'année avec Mme Lili Debruyne diverses œuvres touchant les formes, les couleurs, les dimensions et la création libre. Enfin, avec M. Sylvain Petit, ils ont réalisé un grand nombre de pièces de poterie allant de l'instrument de musique en passant par les animaux et les avions. Des œuvres qui ont permis aux enfants de découvrir le plaisir de manipuler, travailler, créer, donner forme et donner vie.



Deuxième medi@nice dictée

Après le succès de la dictée du 24 mars dernier, la medi@nice remettait ça le 2 juin. Pour l'occasion, une dictée de Bernard Pivot était proposée, sur le thème de « *L'Université des Savoirs* », un texte propice à la découverte de la langue française. Une dizaine de participants ont joué le jeu, dans la bonne humeur et la convivialité. **Prochain rendez-vous le vendredi 15 septembre 2017.**

Sirouy le clown est revenu à Recquignies !

Quelques mois après avoir enchanté les enfants avec son spectacle « *Je préfère user mes baskets* », Sirouy le clown est revenu à Recquignies pour présenter son nouveau one-man show « *Crok' dans ta pomme* », un spectacle toujours aussi drôle que ludique. Le clown a ainsi expliqué aux enfants des quatre écoles les bienfaits du sport, les interdits alimentaires et la nécessité de s'hydrater correctement, le tout en chansons !



Remise des dictionnaires

Le vendredi 16 juin 2017, 24 enfants se sont vu remettre un dictionnaire de leur choix (français, anglais, allemand ou espagnol) pour leur entrée en sixième. Cet événement a ainsi marqué la fin de leur enseignement à l'école primaire. La cérémonie s'est déroulée dans l'auditorium de la médiathèque en présence de M. le Maire, des élus et du corps enseignant. Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leur nouvel environnement scolaire.

Voyage des aînés

Le samedi 24 juin 2017, le C.C.A.S. a organisé une journée à Namur, en Belgique, pour les aînés de notre commune (âgés de 60 ans et plus, et leur conjoint quel que soit l'âge). Les 92 participants ont ainsi pu effectuer une croisière sur la Meuse entre les trois écluses namuroises, se rendre au sommet de Namur afin d'embrasser du regard la ville et visiter les installations de la brasserie Saint-Feuillien. A la pause déjeuner, toutes et tous se sont retrouvés autour d'un repas.



Semaine du sport dans les écoles

Comme depuis plusieurs années, la municipalité a mis en place une animation sur le thème de la santé et du sport dans les écoles maternelles et primaires de la commune. Du lundi 26 au vendredi 30 juin 2017, les écoliers se sont frottés à quelques disciplines, dont certaines étaient nouvelles pour une partie d'entre

eux. Athlétisme, course d'orientation, football, judo, équitation, volley-ball, basket-ball, VTT, roller étaient au rendez-vous. Ces différentes actions se sont déroulées durant la journée scolaire et ont permis de sensibiliser, dès le plus jeune âge, à la pratique sportive et à une alimentation régulière, naturelle, variée et équilibrée. Le dernier jour, tous les enfants se sont vus remettre en cadeau un sac de sport.



Kermesse de l'école maternelle Paul Langevin

Le samedi 24 juin 2017 s'est déroulée, à la salle des fêtes, la kermesse de l'école maternelle Paul Langevin. Beaucoup de monde était présent pour assister aux spectacles de danses des enfants, sous l'œil ravi de leurs parents.

Cette année encore les enfants se sont investis pour égayer cette kermesse et offrir à tout le public ce beau spectacle, chorégraphié par le corps enseignant. Des stands amusants et gourmands, tenus par les membres de l'A.P.E., étaient proposés.

Les Foulées Réchigniennes

La 29^{ème} édition des Foulées Réchigniennes, organisée par le C.O.F.R. (Comité d'Organisation des Foulées Réchigniennes) aidée de la Ville de Recquignies et de l'ESA59 - Athlétisme - Maubeuge, a eu lieu le dimanche 04 juin 2017 au stade Othon Brichot. Plus de 400 athlètes (53 chez les jeunes, 72 sur le 5 kms et 289 sur le 10 kms) ont pris part aux différentes épreuves organisées. Cette édition a fait un bond dans le passé en voyant revenir des coureurs africains habitués des grands rendez-vous internationaux. Comme prévu, ils ont fait tomber les records des deux épreuves de près d'une minute : Fita Ayanom Gudisa (De Valois) en 15'01 sur le 5 kms et Chebolei Daniel Rotich (De Valois) en 30'16 sur le 10 kms masculin. Chez les femmes, ceux sont respectivement Julie Reghem (Non licenciée) en 21'28 sur le 5 kms et Sandrine Duhamel (ESA59 CAF) en 41'06 sur le 10 kms féminin qui remportent la victoire. Les photos et les résultats sont disponibles sur notre site officiel <http://www.lesfouleesrechigniennes.fr>.

La garderie/jeux pour les enfants des coureurs et une animation musicale ont été reconduits et ont de nouveau été très appréciés de tous. Cette année, en raison des mesures de sécurité obligatoires, un plan de sécurité a dû être mis en place et a notamment consisté à interdire toute circulation automobile sur le circuit. Nous tenions à remercier la population de Recquignies pour leur compréhension pendant toute la matinée. Depuis quelques années, nous participons à la lutte contre la Mucoviscidose en faisant participer les bénévoles de cette association. Cette année, nous avons décidé de leur reverser 50 centimes sur chaque inscription du 10 kms. De plus, les clubs de randonnées ont tenu également à participer en reversant l'intégralité des inscriptions à leur randonnée. Cette lutte nous tient à cœur car nous avons la chance d'avoir du souffle pour pratiquer notre sport. Alors, si nous pouvons aider ceux à qui il en manque...

Nous tenions enfin à remercier les plus de 150 bénévoles qui ont permis à notre événement sportif de pouvoir avoir lieu ainsi qu'à nos partenaires financiers et à la ville de Recquignies. Car sans toutes ces personnes, rien n'aurait été possible. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour notre 30^{ème} édition !

L'équipe du C.O.F.R.



Samedi 12 et dimanche 13 août 2017

Fête d'été du Hameau de Rocq

Place des ATM, 59245 Recquignies



13h30 : Prix Cycliste UFOLEP 12/08/2017
18h00 : Artistes de rue "Place à la Musique"

15h00 : Parade rue A. Beugnies et place des ATM
21h00 : Grande Tombola gratuite 13/08/2017
22h30 : Spectacle pyrotechnique

des Amazones Show et au spectacle pyrotechnique.

Enfin, le lundi est resté dans la tradition avec les manèges à demi-tarif, les shows de la Gymnastique l'Avenir et du Madisonn, et la tombola. La course cycliste a fait son grand retour, après une année d'absence, grâce à l'UFOLEP et à l'organisateur « Team Bousies ». Près de 130 coureurs se sont affrontés dans les deux courses qui étaient au programme.



Fête d'été de Recquignies

En ce premier week-end de juillet, notre commune a célébré sa fête d'été tout au long de quatre journées bien remplies avec de nombreuses animations. La tombola du « Ch'ti » et la brocante semi-nocturne, organisée par le B.F.C.R. sur la moitié de la rue du 06 septembre 1914, ont ouvert les festivités vendredi en fin de soirée. A cette occasion, François et son orgue de barbarie a déambulé parmi les étals pour faire découvrir son art.

Le lendemain, un tournoi de football pour les jeunes était organisé par l'A.S.R. sur le stade des écoles pendant qu'étaient proposés des jeux anciens dans la salle des fêtes et des jeux de déguisement pour enfants sur le thème « La Révolution Française » dans l'auditorium de la médiathèque. Pour clôturer la journée, le groupe « Telephomme » est venu se produire dans la salle des fêtes en célébrant le groupe de rock « Téléphone ».

Dimanche après-midi a eu lieu la parade « Tousalaru » composée de 14 groupes (dont 4 associations locales) : l'A.P.E. Paul Langevin et ses calèches, les Arlequins de Maubeuge, les Transformers et leur char, la Camellerie et ses chameaux de la société Jaco de Feignies, le Brass Band Romain avec les sourissimos de Dour, le B.F.C.R. et ses intraitables, le groupe folklorique de danses folk de Grand Fayt, les majorettes d'ORS avec ses Mascottes, le Caber Feidh Pipe Band Ecossois de Mons, Aaron d'Orient et son python, les Bateliers de la Redoute, le petit géant d'Erquelines, les Madisonn, et pour finir les Gilles de Jeumont. En fin de journée, les spectateurs ont pu assister à la revue transformiste « Au-delà des rêves »

SUR VOTRE EXEMPLAIRE PAPIER, VOUS TROUVEREZ A CETTE PLACE LE TICKET DE LA TOMBOLA DU HAMEAU DE ROCQ DU DIMANCHE 13 AOUT 2017 A 21H00



LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Du 07 au 26 août, Fermeture de l'Agence Postale en raison des congés annuels (*les « avisés » doivent se rapprocher de la Poste de Boussois*)

Les 12 et 13 août, Fête d'été du Hameau de Rocq.

Le 14 août, Fermeture de services administratifs.

Le 01 septembre, Nouveaux horaires du Café Le Nice

Le 13 septembre, Nettoyage des fils d'eau de la commune, Zone 1 et centre-ville.

Le 07 octobre, Journée crosse au but par le Café Le Nice, 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00, Cour du Café.

Le 14 octobre, VTT Cyclo Cross Réchignien dès 13h, Hameau de Rocq (salle du Millénaire et carrières de Rocq).

Le 18 octobre, Nettoyage des fils d'eau de la commune, Zone 2 et centre-ville.

Le 22 octobre, Repas des Anciens, Restaurant scolaire.

Vie Culturelle

Le 08 septembre, Journée nationale de l'alphabétisation, tables thématiques sur les alphabets, Médiathèque.

Le 14 septembre, Les Jeudis de l'audiovisuel, 14h30, Auditorium.

Le 15 septembre, Media@nice dictée, 16h00, Auditorium.

Le 16 septembre, Visite du château de Compiègne, Départ à 08h30 et retour vers 20h00 depuis la Place de Nice.

Le 14 octobre, Concert de Nicolas Peyrac, 20h30, Salle des fêtes.

Le 28 octobre, Histoires de fantômes, 20h30, Auditorium.

Vie Associative

Les 09 et 10 septembre, Opération « Brioches » de l'APEI.

Le 16 septembre, Inscription à l'école de musique de l'Harmonie, 10h00 à 12h00.

Le 21 octobre, Concert d'Automne de l'Harmonie, 18h30, Salle des fêtes.

Le 28 octobre, Soirée génération 80'/90'/2000 par l'APE Paul Langevin, 19h00, Salle des fêtes (sous réservation).

Vignettes Stibus

Les 04 et 07 septembre août 2017, Distribution de 09h00 à 11h30 (A à L), Mairie.

Les 07 août et 08 septembre 2017, Distribution de 09h00 à 11h30 (M à Z), Mairie.

Gardes des infirmiers et infirmières

Les 30 juillet et 08 octobre, M. Semaille (06.76.50.33.11).

Les 06 août et 15 octobre, Mme Marechal (03.27.68.98.52).

Les 13 août et 22 octobre, Mme Bazzo (06.74.17.67.13).

Les 15 août et 29 octobre, Mme Daime (06.21.26.50.33).

Le 20 août, Mme Villette (06.10.54.75.73).

Le 27 août, Mme Lobry (03.27.68.90.50).

Le 03 septembre, M. Gentile (03.27.68.90.50).

Le 10 septembre, Mme Marlier (06.21.66.23.52).

Le 17 septembre, Mme Dupont (03.27.67.04.39).

Le 24 septembre, Mme Gillard (03.27.65.89.50).

Le 01 octobre, Mme Homerin (03.27.66.70.18).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouver nous sur www.mairie-recquignies.fr